

GRAND

Mensuel d'information du
Conseil général de l'Aveyron

Août 2006 - n° 105

TRANSPORTS SCOLAIRES : toujours plus de sécurité



Découverte



L'apprentissage :
véritable passeport
pour l'emploi

Juillet 2006

sur l'agenda
de Jean Puech



Argentine

Du 8 au
16 juillet,
déplacement

en Argentine (Buenos-Aires et Pigüe) avec une délégation aveyronnaise à l'invitation des autorités argentines et françaises et des élus de Pigüe.

SOMMAIRE

2 ACTUALITÉS L'Aveyron en bref

5 DÉCOUVERTE Sport

Championnat du monde
de judo handisport
Journées Sportives du
Conseil général

6 PERSPECTIVES Réunion du Conseil général

Etat et Département :
le dialogue

8 DOSSIER Transports scolaires

Améliorer encore
la sécurité

13 RENCONTRE Patrimoine

Le musée des savoirs
traditionnels
et des arts locaux

14 DÉCOUVERTE L'Apprentissage

Se former en travaillant

16 L'AVEYRON en cantons

18 EXPRESSION libre

19 CARNET Au fil de l'Aveyron

Éditorial Qualité de vie

C'est l'été.

L'Aveyron est heureux de recevoir, toujours plus nombreux, les habitants du département et ceux qui le découvrent.

Qu'ils soient les bienvenus.

Qu'ils puissent profiter dans les meilleures conditions d'accueil et de convivialité de la sérénité qu'apportent nos territoires.

C'est un bien rare que l'on n'apprécie pas toujours à sa juste valeur quand on le possède. Il faut parfois le jugement d'observateurs extérieurs pour mesurer cette chance.

En Aveyron, ce trésor est fait d'espaces préservés, d'un patrimoine exceptionnel, d'une animation

culturelle dynamique, de services très présents.

A ces évidences touristiques l'Aveyron ajoute la performance de ses entreprises qui créent des emplois, la sécurité, la modernité de ses équipements, une ouverture toujours plus grande.

Le viaduc de Millau en est le témoignage le plus prestigieux.

Ces éléments sont tout simplement ceux qui composent, au-delà d'une saison d'été et au-delà des vacances, cette qualité de vie qui détermine l'attractivité du département.

Jean Puech

A Rodez, Cransac, Micropolis et Millau Les élus du Bas-Rhin en visite en Aveyron

Vingt ans après un premier voyage, une trentaine d'élus et de responsables administratifs du département du Bas-Rhin ont visité l'Aveyron.

Le 23 juin à Rodez, dans l'hémicycle de l'Hôtel du département, Jean Puech, président du Conseil général de l'Aveyron, a ainsi eu le plaisir de recevoir son homologue bas-rhinois, Philippe Richert. Cet échange permit notamment aux élus aveyronnais, Alain Pichon, président de la commission sport et jeunesse au Conseil général, en tête, de présenter le schéma départemental des sports de pleine nature.

Après Cransac, avec la découverte des Thermes, ce fut ensuite à Saint-Léons, avec la visite de Micropolis,

puis à Millau, avec un détour par le célèbre viaduc, que les Bas-rhinois ont appris à mieux connaître le département de l'Aveyron.

Aux côtés de Jean Puech, les élus du Bas-Rhin, autour du président Philippe Richert, ont découvert le magnifique site des thermes de Cransac.



Les élus sur le terrain dans le Sud-Aveyron

A St-Jean-du-Bruel, La Couvertoirade, Cornus et Labastide-des-Fonts



La visite de l'imposante délégation a fait étape à Cornus.

Entre inaugurations et visites de chantiers, le jeudi 22 juin fut, en sud Aveyron, une journée particulièrement chargée pour une imposante délégation composée de représentants de l'Etat (la préfète Chantal Jourdan et le sous préfet de Millau, Henri Planes), d'élus (Jean Puech, président du Conseil général, René Quatrefages, vice-président, Jean Geniez, conseiller général de Cornus, Jacques Godfrain, député-maire de Millau, Alain Fauconnier, maire de Saint-Affrique et vice-président du Conseil régional).

Côté inaugurations, on retiendra la Maison de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et Vallées qui, à Cornus, s'est installée dans l'ancien presbytère rénové. Un projet de quelque 236 000 € HT, financé, notamment, grâce à des subventions du Conseil général (25%) : "Cette inauguration restera gravée dans les annales de la commune", s'est félicité Christophe Laborie, maire de Cornus.

Toujours en ce qui concerne les inaugurations, on retiendra celle de l'Espace d'accueil communal de

Labastide-des-Fonts ou encore celle de l'immeuble HLM de la place de la Borie, à Saint-Jean-du-Bruel.

Mais cette visite en sud Aveyron fut aussi l'occasion de constater les efforts fait par le Département en matière de réfection de voirie. C'est le cas à Saint-Jean-du-Bruel, où des travaux ont été réalisés dans la Grand-Rue. C'est aussi le cas sur la route départementale 55, entre Cazejourdes et La Couvertoirade, où la délégation n'a pas manqué de s'arrêter.

Aire du Viaduc de Millau

La vitrine de l'Aveyron

Après les des deux autorisations d'occupations temporaires – elles ont été signées le 21 juin par la préfète et le comité de pilotage du site et courent du 1^{er} juillet au 13 septembre – l'aire du viaduc de Millau, dite aire de Brocuéjols, a ouvert ses portes le 1^{er} juillet dernier grâce à un large partenariat associant l'Etat, le Conseil général, le Conseil régional, la ville de Millau, la Communauté de communes de Millau, le Parc naturel régional des Grands Causses, les Chambres économiques et Eiffage.

On sait que sur ce terrain de quelque 120 hectares, propriété de l'Etat, Jean Puech a souhaité proposer "quelque chose d'extraordinaire sur ce grand site du Viaduc de Millau".



Visite à l'intérieur de la grange de la ferme de Brocuéjols actuellement en cours de rénovation, pour Jacques Godfrain, député-maire de Millau, Chantal Jourdan, préfète de l'Aveyron, Jean Puech, président du Conseil général, Pierre Raynal, 1^{er} vice-président du Conseil général, Henri Planes, sous-préfet de Millau et Bernard Seillier, président du Syndicat Mixte A75.



Aux côtés d'Antoine Pichon, secrétaire général de la Préfecture, Jean-Louis Denoit, maire de Viviez, Jean Puech, président du Conseil général, et Serge Roques, député-maire de Villefranche-de-Rouergue, ont pu vérifier la fonctionnalité de la nouvelle maison médicale située à proximité d'une place facile d'accès.

Le 16 juin à Viviez

La maison médicale inaugurée

Le projet, porté par la municipalité de Viviez en collaboration avec les acteurs des professions libérales, consistait à regrouper, en un seul et même lieu, tous les services médicaux de proximité déjà existants au sein de la commune. C'est désormais chose faite.

Le 16 juin dernier, à la faveur de l'inauguration officielle, l'ancienne école Pierre-Boissière est ainsi devenue la maison médicale André-Cayla, du nom de l'ancien maire de la ville. Situé sur une place facile d'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite, en plein centre du bourg à l'angle de la rue Jean-Jaurès et de la place de la

Victoire, le bâtiment accueille ainsi des médecins, des kinésithérapeutes et des infirmiers et infirmières.

Tous les élus présents, au premier rang desquels Jean Puech, président d'un Conseil général qui a participé au financement de cet investissement de quelque 230 000 € HT, se sont félicités "de la belle réussite d'une structure parfaitement fonctionnelle".

Depuis le 3 juillet à Micropolis

Les insectes font leur carnaval

Invité à prendre de la hauteur sur le sentier extérieur, le visiteur s'engage sur le chemin du Carnaval des insectes. Imaginé à l'automne 2003, le parcours compte aujourd'hui pas moins de douze stations qui sont autant d'étapes où la mise en scène, pour le moins poétique, propose des insectes surdimensionnés à la taille humaine. A l'image, par exemple, des fourmis, inégalables dans leurs rôles d'organisatrices, ou encore de la mante religieuse, censée ici symboliser la mort.

Ce parcours, qui se veut un prolongement de la Cité des insectes sur

l'environnement naturel et le patrimoine architectural, a été inauguré le 3 juillet dernier, en présence de Jean Puech.

Accompagné notamment de Pierre Raynal, premier vice-président du Conseil général, d'Alain Pichon, conseiller général de Pont-de-Salars, et d'Arnaud Viala, conseiller général de Vezins-de-Lévézou, le président du Conseil général s'est réjoui de l'organisation d'une telle animation, "basée sur l'imaginaire et



Le 3 juillet dernier, Jean Puech a inauguré le chemin du Carnaval des Insectes.

dont la vocation est de sensibiliser le public, et notamment les jeunes, à la richesse et à la diversité de l'univers des insectes".

Vu d'ailleurs...

Des fjords à l'Aveyron

"La Vie" et l'histoire de l'Estofinado

Sous la plume d'Hélène Acquier, l'hebdomadaire "La Vie" a proposé à ses lecteurs une page sur l'histoire de l'estofinado, ce plat qui a fait la réputation du village d'Almont-les-Junies, dans le Bassin decazevillois. La journaliste s'interroge notamment sur la façon dont le cabillaud séché, "l'ingrédient de base de ce plat dont on se délecte dans la vallée du Lot", et qui peuple les fjords de Norvège, est arrivé jusqu'en Aveyron. Et Hélène Acquier de conclure : "Aujourd'hui, on n'extrait plus de charbon à Decazeville mais la tradition culinaire demeure...".



37 délégations des cinq continents à Brommat.

Championnat du monde de judo handisport Les cinq continents à Brommat

Les championnats du monde de judo handisport se sont déroulés à Brommat du 29 juin au 2 juillet

Ce rendez-vous a été l'occasion, ainsi que l'a souligné Jean Puech lors de la cérémonie d'ouverture, de mettre en avant l'excellence des installations nord-aveyronnaises et l'engagement aveyronnais dans les activités handisport.

Il y a près d'un demi-siècle que le Carladez et le judo vivent une véritable histoire d'amour. Une histoire d'amour sans frontières entre valides et handicapés et, cette année, sans frontières tout court.

Le site de Brommat a accueilli pour cette compétition de haut niveau près de 200 participants (un record)

de 34 délégations venues des cinq continents.

Les participants à la compétition ont emporté de l'Aveyron, parmi les nombreux souvenirs, une ceinture marquée en braille offerte par le Conseil général. ■

Journées Sportives du Conseil général

900 participants

Spéléologie, escalade, course d'orientation, canoë-kayak, aviron, randonnée pédestre, tir à l'arc... 900 personnes ont profité en juin des journées sportives du Conseil général.

C'était la 11^{ème} édition ; depuis la première, 6300 personnes ont pratiqué et, pour certains, découvert, l'une des activités proposées dans ce cadre-là.

Comme au cours des années précédentes, les comités sportifs départementaux se sont fortement investis. Cela a permis d'assurer un encadrement optimal et de donner

entière satisfaction aux participants. Ceux-ci viennent surtout en famille, la tranche d'âge la plus représentée étant celle des 11-35 ans.

Points forts de cette année : la spéléo et la descente en rappel de la cascade de Salles-la-Source qui était ce jour-là, grâce à la collaboration du propriétaire, magnifiquement en eau. ■



On vient surtout en famille profiter des journées sportives du Conseil général.

État & Département

Le dialogue

La réunion du Conseil général du début d'été est traditionnellement consacrée au rapport des services de l'Etat dans le département et du Conseil général. Le 26 juin, ce fut aussi l'occasion d'un dialogue enrichi par les interventions de la préfète Chantal Jourdan, du président du Conseil général Jean Puech et de nombreux élus.

Un dialogue constructif au service de l'intérêt du département entre la préfète Chantal Jourdan et le président du Conseil général, Jean Puech.



L'exercice, fixé par la loi, a permis, lors de la réunion du Conseil général du 26 juin, de prendre connaissance dans le détail de l'activité des services de l'Etat dans le département et du Conseil général.

En accueillant la préfète Chantal Jourdan, le président du Conseil général a tenu à souligner la qualité du dialogue sur de nombreux dossiers : la mise à deux fois deux voies de la RN 88, la déclaration d'utilité publique de la déviation de Baraqueville, l'aire du viaduc...

"Tout cela parce que vous avez su écouter, dialoguer, convaincre et décider", a souligné Jean Puech.

Pour le président du Conseil général, le dialogue est au cœur de la démarche aveyronnaise : un dialogue dans la transparence et pour la défense des intérêts de la collectivité.

"Les temps sont difficiles. Ils justifient que notre mobilisation soit totale."

Elle l'est. Quel que soit l'interlocuteur, compte d'abord l'intérêt du département et des Aveyronnais", a ajouté Jean Puech. La préfète pour sa part a tenu à assurer que le rôle de l'Etat était d'être aux côtés des collectivités locales dans des actions *"inscrites dans la dynamique des grandes réformes engagées"*.

Cette réunion a également permis à Jean Puech de rappeler les conditions dans lesquelles l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 88 dans le cadre d'un Partenariat public privé (PPP) est prévu : celles de la déclaration d'utilité publique (DUP) de 1997. C'est-à-dire, au niveau de l'agglomération ruthénoise, sur la rocade actuelle. Ce fut, à l'époque, le choix des élus de Rodez, a indiqué le président du Conseil général.

"Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas se battre pour le grand contournement" du chef-lieu, a ajouté Jean Puech.

Ex RN 9 et 140 : les fruits de la concertation

Le dialogue a eu des résultats heureux dans le domaine routier. Ainsi, le Conseil général avait jugé que les conditions proposées par l'Etat pour le transfert de la RN 9 n'étaient pas suffisantes. La concertation a permis d'aboutir à "une situation acceptable".

L'enveloppe allouée par l'Etat à cet itinéraire est plus que doublée. La procédure engagée par le Conseil général est donc suspendue. Par ailleurs, en ce qui concerne la RD 840 (ex RN 140), le ministre de l'Equipement s'est engagé à prendre en charge le coût de travaux de réparation des désordres occasionnés par le premier chantier, sous responsabilité de l'Etat.

Au total, a précisé Jean Puech, et hors remboursement des dégâts sur la RD 840, entre contrat de plan et protocole d'accord avec l'Etat, plus de 30 M€ sont alloués au Conseil général.

Un schéma départemental d'alimentation en eau potable

Le Conseil général a validé, dans sa réunion du 26 juin, le schéma départemental d'alimentation en eau potable. Il s'agit d'un document d'orientation visant à une meilleure gestion de l'eau et à une optimisation des investissements au niveau départemental.

L'eau potable est une priorité aveyronnaise, prise en compte par le projet de développement Aveyron 2011 qui intègre une politique départementale ambitieuse en la matière comme l'a souligné Pierre-Marie Blanquet.

La production et la distribution d'eau potable sont essentielles pour les populations. Elles doivent permettre de répondre aux enjeux de développement durable de l'ensemble des territoires aveyronnais.

Le schéma prend en considération les perspectives sur le long terme en gardant une vision d'ensemble des questions liées à l'eau potable. Son objectif est de proposer des solutions visant à harmoniser la qualité des services d'alimentation en eau potable aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.

Il y a un coût, estimé à 50 M€. D'où l'absolue nécessité des solidarités.

Le comité de pilotage présidé par Pierre-Marie Blanquet et réunissant les partenaires du Conseil général en ce domaine (Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne) a permis d'instruire le dossier.

Une très large concertation (186 réunions à ce jour) a donné l'occasion à l'ensemble des acteurs de s'associer à la démarche, le Conseil général jouant le rôle de "chef d'orchestre" avec pour objectif d'aider les

collectivités à harmoniser leurs actions, à optimiser les investissements et à réduire les coûts par une mutualisation des moyens.

Le schéma sera désormais la feuille de route avec quatre objectifs : garantir une eau potable par l'installation de traitements adaptés ; améliorer la connaissance et la gestion de la ressource ; protéger la ressource par la mise en conformité des captages ; assurer une quantité d'eau suffisante par la recherche de nouvelles ressources afin d'améliorer la situation de collectivités déficitaires et afin d'assurer la sécurisation des collectivités à l'échelle du département. ■

Mieux gérer l'eau potable et optimiser les investissements.



< EN BREF >

< Le budget supplémentaire >

La réunion du 26 juin du Conseil général était largement consacrée à l'examen du budget supplémentaire (Décision modificative N°1 ou DM 1). Cette DM1 s'élève à 132,5 M€. Elle est essentiellement constituée de reports de crédits. Les dépenses nouvelles totalisent 26,4 M€ et concernent principalement des investissements dont 4,3 M€ pour l'aménagement de la RD 840.

< Collèges, Flavin, Sénergues... >

L'opération de regroupement du collège de Villefranche-de-Rouergue sur le site du Tricot (plus de 7,5 M€ au total) et la restructuration du collège de Saint-Geniez d'Olt (un projet global de 1,670 M€) sont lancées ainsi d'ailleurs que le programme de construction de centre technique départemental à Flavin (17 M€) et l'opération de remise en état du domaine de La Borie à Sénergues (1,5 M€).

< Intempéries de janvier >

Les dégâts matériels de la tempête de neige de janvier dernier ont été importants, notamment sur le sud du département. Le Conseil général a voté un crédit exceptionnel de 250 000 €, montant de son intervention qui se déclinera selon des critères précis.



Objectif du Conseil général : améliorer la sécurité des passagers des transports scolaires

Les transports scolaires en autocar

Améliorer encore la sécurité

Quotidiennement, 238 autocars circulent dans le département de l'Aveyron afin d'acheminer les élèves vers leurs établissements scolaires. Les usagers utilisant ces véhicules sont déjà astreints à l'utilisation des systèmes de retenue lorsqu'ils en sont équipés : les élèves voyageant dans les autocars sont donc tenus de s'attacher.

Dans la perspective d'améliorer encore les conditions de sécurité de ces transports, le Conseil Général de l'Aveyron vient de prendre une mesure importante. Il s'agit d'équiper tous les autocars de "contours de sécurité", procédé technique agréé par le Ministère des Transports. Cela consiste à installer au dos et sur le côté de l'autocar un film rétro-réfléchissant permettant d'augmenter très fortement la visibilité du véhicule et notamment lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises. Cette solution offre les avantages suivants : visibilité la nuit à plus de 500 mètres, identification efficace du gabarit du véhicule sur la route, visibilité quelle que soit la position du véhicule, fonctionnement même quand le véhicule est à l'arrêt tous feux éteints. Cette mesure, totalement prise en charge par le Conseil Général, se mettra en place avec les professionnels concernés, selon la disponibilité de leurs véhicules avant les futures conditions hivernales.

interview

Guy Dumas : "Anticipation et sécurité"

Une réforme importante dans la façon de transporter les élèves aveyronnais a été décidée par le Conseil Général de l'Aveyron pour la rentrée de septembre 2006. M. Guy Dumas, président de la Commission des transports, apporte les explications.

Grand A : Pourquoi cette modification a-t-elle été adoptée par le Conseil Général ?

Guy Dumas : Comme il le fait dans d'autres domaines, une fois encore le Conseil Général anticipe sur une réglementation à venir, car il considère l'importance que doit revêtir l'amélioration de la sécurité pour tous les élèves aveyronnais dans leur acheminement vers leur établissement scolaire.

Actuellement, le Code de la route français, applicable à tous, permet sous certaines conditions de transporter davantage d'enfants que le nombre de places du véhicule, lorsque ce dernier comporte moins de 10 places. En effet, tout enfant d'un âge inférieur à 10 ans est comptabilisé pour une demi-place !

Cette règle implique tout à fait réglementairement un nombre important d'enfants dans les véhicules, et surtout le fait qu'ils ne soient pas maintenus par la ceinture de sécurité !

Le Conseil Général, dans sa politique d'amélioration de la sécurité routière, comme il le fait par ailleurs en augmentant la visibilité des autocars ou en aménageant le réseau routier départemental, a décidé de supprimer cette règle, par anticipation d'une modification du Code de la route qui interviendra ultérieurement.

Grand A : Dans la pratique, quelles en sont les conséquences ?

Guy Dumas : Dès la rentrée scolaire de septembre 2006, chaque élève transporté en voiture particulière par un service départemental de

transport scolaire occupera une place entière dans le véhicule et devra être maintenu par la ceinture de sécurité. De plus, jusqu'à 10 ans, le Code de la route prévoit que chaque enfant doit être placé sur un siège rehausseur, en complément de la ceinture de sécurité, cette obligation permettant tout simplement que la ceinture de sécurité ne passe pas au niveau de la gorge de l'enfant.

Grand A : Les répercussions financières sont-elles importantes ?

Guy Dumas : L'application de la nouvelle règle va imposer la mise en place d'un nombre plus important de services et, obligatoirement, des distances parcourues supérieures dans la mesure où, dans certains cas, nous serons obligés de faire faire un deuxième voyage au transporteur retenu. Financièrement, le Conseil Général a décidé de faire l'acquisition de tous les rehausseurs nécessaires. Il les met gratuitement à la disposition de chaque exploitant du service. Pour les familles donc, aucune répercussion financière ne sera à leur charge du fait de l'application de la mesure prise.



Il est évident par contre que le coût des différents services mis en complément sera pris en charge par le Conseil Général, et dans une moindre mesure par les communes.

Grand A : Comment peut-on qualifier le service offert aux élèves ?

Guy Dumas : En adoptant cette mesure, alors que le transport des élèves dans le département de l'Aveyron était déjà reconnu comme un transport de qualité, je crois qu'on peut dorénavant le qualifier de performant.

Il est performant tant sur les règles de prises en charge des élèves qui sont plus favorables aux familles (comparativement aux règles fixées par l'Etat lors du transfert de compétence) que, dorénavant, sur les règles d'amélioration de la sécurité pour l'acheminement des élèves aveyronnais.

J'espère que chaque parent d'élève en a conscience et apprécie le service rendu.

Les mesures prises par le Conseil général s'appliquent dès la rentrée 2006



Pour tout savoir

L'application d'une nouvelle règle suppose tout d'abord une information adéquate et suffisante, ensuite une date de mise en œuvre, enfin une connaissance des sanctions encourues.

› **Pourquoi s'attacher dans les transports scolaires ?**

Parce que dès 20 km/h un choc sans ceinture peut être mortel.

Parce qu'un choc à 50 km/h équivaut à une chute du 4^{ème} étage.

Parce que projeté à l'avant, le passager arrière peut blesser ou tuer le passager devant lui !

› **A partir de quand appliquera-t-on la nouvelle règle ?**

Le Conseil Général a décidé que la rentrée scolaire de septembre 2006 était parfaitement appropriée à l'application de la suppression des demi-places, du fait du renouvellement des contrats.

› **Quels transports et quels élèves sont concernés ?**

La mesure adoptée concerne tous les élèves transportés au titre de leur transport scolaire organisé par le Conseil Général, au moyen de véhicule particulier : c'est-à-dire en voiture d'une capacité inférieure à 10 places.

› **Qui utilisera le siège rehausseur ?**

Tout enfant de moins de 10 ans au moment de son transport doit être placé sur un siège rehausseur et être maintenu par la ceinture de sécurité.

› **Le siège rehausseur est-il repris par l'élève ?**

Non, le siège sera fourni gratuitement par le Conseil Général au transporteur, lequel devra l'avoir dans le véhicule lorsqu'il effectuera son service le matin et le soir.

› **Qui doit attacher l'élève ?**

Le Code de la route précise que dans un véhicule de moins de 10 places le conducteur "doit s'assurer" que l'enfant est maintenu par un système homologué de retenue. Afin de ne pas exagérément retarder

le transport, il semble raisonnable qu'au fil des jours, des habitudes se prennent par l'élève lui-même qui s'attachera (avec l'aide de plus grands au début). Vérification sera effectuée ensuite par le chauffeur.

› **Certains élèves peuvent-ils être exemptés du port de la ceinture ?**

Oui, mais pas sur simple avis médical. Il convient alors de fournir un certificat médical d'exemption, délivré par la commission médicale départementale chargée d'apprécier l'aptitude physique des candidats. Ce certificat mentionne sa durée de validité ainsi que le symbole d'exemption prévu à cet effet.

› **Et dans les autocars ?**

Dans les autocars (plus de 9 places) équipés de ceinture de sécurité, tous les passagers ont l'obligation de s'attacher. Il s'agit des véhicules mis en circulation après le 1^{er} octobre 1999 pour les plus gros (supérieurs à 20 places), après le 1^{er} octobre 2001 pour les plus petits.

› **Ne pas s'attacher est-il répréhensible ?**

Oui, le Code de la route précise qu'il s'agit d'une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe pour les passagers... augmentée d'une perte de trois points du permis de conduire pour le conducteur !

En Chiffres

Année scolaire 2004/2005



- Nombre d'élèves transportés quotidiennement : **12 698**
- Nombre d'élèves aidés dans leur déplacement : **16 070**
- Nombre de services de transports : **888**
- Nombre d'exploitants des services : **377**
- Nombre de véhicules utilisés : **734** dont **238** autocars
- Plus de **6,45 millions** de kilomètres effectués pour l'année scolaire.
- Plus de **77,8 %** des élèves aveyronnais utilisant un transport scolaire sont transportés par un service du Conseil Général.
- Participation des familles au coût total des transports : **13,31 %**
- Coût moyen annuel du transport d'un élève demi-pensionnaire : **833 €**.
- Coût moyen annuel du transport d'un élève handicapé : **4 907 €**
- Budget transports scolaires 2006 : **12,8 Millions d'€**.

Dès 20 km/h, un choc sans ceinture peut être mortel.



Lavernhe de Manhac

Les rehausseurs dans le minibus d'Aline Soulié

Dans le vide-poches de la portière de son mini-bus, Aline Soulié a toujours en réserve une boîte de bonbons. Parce que les enfants qu'elle transporte matin et soir depuis 1990 ne sont pas seulement pour elle des passagers. D'ailleurs, chacun d'eux vise le statut irremplaçable d'être celui qu'elle a transporté le plus longtemps. Entre elle et eux, aucun problème de relation. S'attacher avec la ceinture de sécurité est une évidence pour tous. Quant aux rehausseurs prévus pour la rentrée prochaine, ils sont déjà admis par tous les plus jeunes.

Dans le mini-bus d'Aline Soulié, les enfants ne rechignent jamais à s'attacher...



"Aline, on est allé à la piscine".

"Coucou Aline. Un bison".

16 h 30, école de Lavernhe de Manhac. Pas de dispute pour savoir qui va s'asseoir à l'avant aux côtés d'Aline : elle a établi une liste de "roulement".

Jusqu'à 17 h, elle ramène les enfants en passant à la Halte du Lac, au Lac, à la Bruyère, à Manhac et à la Bauguilie. Ensuite, elle enchaîne avec les collégiens scolarisés à Baraqueville avant de passer au Lac à 18 h 30 pur les lycéens qui arrivent de Rodez.

Elle et son mari, Serge, transportent ainsi quotidiennement une quarantaine d'enfants. Pour assurer ce service dont Aline précise qu'il

complète le revenu issu de leur exploitation agricole à La Védélie de Manhac, ils ont acheté deux mini-bus. Ceux-ci étaient équipés de ceintures : les enfants sont donc parfaitement habitués à s'attacher. Seul changement à la rentrée avec les rehausseurs : alors que jusqu'à présent, Aline Soulié pouvait en toute légalité emmener douze enfants (lire l'interview de Guy Dumas), il seront au maximum huit dès septembre.

Pour Aline Soulié, cette mesure, loin d'être une contrainte, est une sécurité nécessaire notamment pour les plus jeunes. Elle cite d'ailleurs l'exemple d'une maman qui a fait le choix de ne pas confier son enfant à Aline parce qu'il ne serait pas assis sur un rehausseur.

Les professionnels investissent dans la sécurité des transports scolaires

Depuis maintenant six ans, les transporteurs publics de voyageurs ont modernisé la profession et se sont investis dans la sécurité, et plus particulièrement dans les transports scolaires.

La formation

Depuis septembre 2000, tout nouveau chauffeur entrant dans le métier, doit posséder une Formation Initiale Minimum Obligatoire (durée : 156 heures). Son contenu : un perfectionnement de la conduite, une connaissance de la réglementation, un approfondissement du code de la route...

Un recyclage de trois jours est prévu tous les cinq ans (Formation Continue Obligatoire de Sécurité).

La ceinture de sécurité

Depuis juillet 2003, dans les autocars de plus de neuf places, le port de la ceinture est obligatoire (sauf morphologie inadaptée ou certificat médical d'exemption) lorsque les véhicules en sont équipés (véhicule mis en circulation depuis le 1^{er} octobre 1999).

Age du parc

Depuis septembre 2003, l'âge maximum des autocars effectuant des transports scolaires dans le département de l'Aveyron a été abaissé de 21 ans à 18 ans.

Cet effort a été possible grâce à l'investissement des transporteurs et l'aide du Conseil Général.

Visite médicale et validité du permis de conduire

Pour proroger la validité des permis de conduire, une visite médicale préfectorale est obligatoire tous les cinq ans pour les chauffeurs de moins de 60 ans, et tous les ans pour les chauffeurs de plus de 60 ans (depuis le 24.01.2005).

Union départementale des transporteurs routiers publics de l'Aveyron



Le rôle joué par les familles

Dans les années 60, des familles se sont organisées en associations familiales pour créer et gérer les premiers transports scolaires en milieu rural afin de faciliter la scolarisation des enfants. Aujourd'hui, par l'intermédiaire de l'UDAF, les familles sont représentées dans les instances de concertation mises en place par le Conseil Général, organisateur principal des transports scolaires (commission départementale et 16 commissions de secteurs selon le découpage prévu par la carte scolaire).

En Aveyron, l'UDAF a donné mission à la fédération départementale Familles rurales, compte tenu de sa présence forte en milieu rural, de recruter les représentants des familles, de les former, de les accompagner dans leur mandat. Ces personnes sont des responsables d'associations familiales locales. Elles sont porte parole des familles auprès des élus et ont le souci du respect des droits de toutes les familles à l'accès, à la qualité et à la sécurité du transport dans l'application des règles en vigueur.

Les familles sont attachées aux transports scolaires, service de proximité qui permet la prise en charge de la majorité des enfants, dès l'entrée en classe maternelle, quel que soit le lieu de résidence.

Les familles se réjouissent de l'application de la règle "1 enfant, 1 place" et du port de la ceinture, règles qu'elles demandaient depuis plusieurs années pour la sécurité et le confort des enfants. Les chauffeurs seront vigilants mais les familles ont un rôle à jouer : en parler en famille, avant la rentrée, apprendre aux jeunes enfants à être autonomes, à grimper seuls sur le rehausseur et à attacher seuls la ceinture, encourager les plus grands à aider les plus jeunes.

Les familles apprécient et remercient les particuliers qui transportent leurs enfants en primaire ou, sur les circuits d'approche, vers les cars. Elles savent que, sans eux, le service ne pourrait être assuré au plus près de leur domicile.

Familles Rurales invite toutes les familles à prendre leur part de responsabilité dans le fonctionnement quotidien des transports scolaires. Les familles ont des droits mais aussi des devoirs aux côtés et dans le respect des transporteurs et de leurs chauffeurs.

Les associations Familles Rurales qui, depuis plus de 40 ans, contribuent à l'évolution des transports scolaires, continueront à être vigilantes et demandent aux élus, maires et conseillers généraux de respecter les rythmes de vie des enfants et de veiller à leur sécurité, permettre au plus grand nombre de familles du milieu rural de bénéficier de ce service, limiter la participation financière des familles, prévoir des aides financières pour les familles en difficulté. ■



Familles Rurales, Fédération départementale de l'Aveyron

L'Union Nationale des Associations Familiales et les Unions Départementales des Associations Familiales, créées le 3 mars 1946 par ordonnance, modifiées par la loi du 11 juillet 1975, régies par le code de l'Action Sociale et des Familles, ont pour missions de donner un avis sur les questions d'ordre familial, de représenter l'ensemble des familles. Elles sont constituées d'un nombre important d'associations familiales qui représentent la diversité des familles.

**Tél. : 05 65 75 54 00
Contact : udafrodez@easyconnet.fr**



Le fruit de trente années de recherches minutieuses exposé à Villeneuve-d'Aveyron

Le musée des savoirs traditionnels et les arts locaux à Villeneuve d'Aveyron

Aline Brisebois est une collectionneuse, avec ce que cela comporte de passion, de détermination, d'obstination, de stress un jour d'enchères à Drouot... C'est le fruit de plus de trente années de recherche, de coups de cœur, de soins accordés à chacun des objets qu'elle et son mari, Michel Brisebois, ont choisi de montrer dans le musée Mistral de Villeneuve d'Aveyron.

Mistral, c'est pour Musée Interactif des Savoirs Traditionnels et Arts Locaux. Aline Brisebois y présente des objets de toute la France. Ils racontent la fabrication du pain, du lait, du beurre, du fromage, le tabac, la vie familiale et rurale...

Exemples : les outils du sabotier y sont présentés dans leur totalité tandis que sous le plafond de la fin du XIV^{ème}, rouets et quenouilles côtoient les scies sauteuses pour la marqueterie et qu'Aline Brisebois attire l'attention sur une "croix de bagnard" confectionnée à Toulon, en bambou, minutieusement. Détail poignant : la boîte de rangement est réalisée avec les lettres échangées avec un prêtre au cours de la détention...

Autre merveilleuse "curiosité" : les cannes, les 265 cannes dont celle dite "d'Inc'oyable", nom donné aux jeunes royalistes qui s'habillaient et

parlaient de façon excentrique en supprimant les R ...

Parmi les "petits objets", de nombreux visiteurs découvrent l'existence des marques à pain permettant à chacun de retrouver son bien après cuisson dans le four banal. Il faut aussi s'arrêter devant la roulette à pâtisserie en ivoire, les cuillères patinées, les pipes, mortiers, râpes, tabatières... les coffrets, les tambours de dentellières dont celui du Queyras de 1725, les affiquets magnifiquement sculptés...

Afin de permettre aux visiteurs de profiter pleinement des détails souvent minuscules et parfois inaccessibles à l'œil nu, des équipements informatiques sont mis à disposition pour zoomer sur les objets. Le musée bénéficie du mécénat de ses créateurs notamment et est géré par une association loi 1901 à but non lucratif. Il est installé dans une

très belle demeure du XIV^{ème} siècle de Villeneuve, place des Conques. Le bâtiment appartient à la commune qui a assuré les travaux de gros œuvre, M. et M^{me} Brisebois ayant pris en charge toute la décoration. Dans cette opération, Conseils général et régional sont également partenaires. ■



**Musée Mistral,
place des Conques,
Villeneuve d'Aveyron.**

Tél. 05 65 65 68 15.
Site : www.museemistral.com

Ouverture : du 1^{er} mai au
30 septembre, tous les jours sauf
lundi, dimanche et jours fériés,
de 10 h 30 à 12 h 30
et de 14 h 30 à 18 h 30.

Se former en travaillant

L'apprentissage

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron s'investit fort dans l'apprentissage. L'apprentissage, c'est un véritable "passeport pour l'emploi" qui permet de se former en travaillant.



L'apprentissage est une formation en alternance qui concilie un temps partagé entre l'entreprise où l'on apprend le métier et le Centre technique de la Chambre de métiers où sont dispensés des enseignements technique et général complémentaires. Cette démarche permet d'acquérir une expérience professionnelle et de s'engager dans une filière complète de formation.

Le contrat d'apprentissage est un vrai contrat de travail d'une durée de deux à trois ans (parfois un an selon la formation initiale de l'apprenti). Il s'adresse à un public de jeunes de 16 à 26 ans afin de permettre à ceux-ci d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme d'Etat.

La date d'entrée en apprentissage, fixée par le contrat, doit être comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre. La formation est obligatoirement dispensée au Centre technique des métiers, en alternance avec l'entreprise.

Le cycle d'alternance sur le mois est le suivant : une semaine au Centre technique des métiers pour la formation générale et technolo-

gique et le reste en entreprises où le maître d'apprentissage assure la formation pratique du métier. L'apprentissage comporte un minimum de 420 heures de formation par an, théorique et générale. La signature d'un contrat d'apprentissage octroie le statut de salarié de l'entreprise.

Le statut de l'apprenti évolue. Il est désormais apprenti étudiant des métiers. Ce nouveau statut s'accompagne de mesures d'aides au logement et aux transports. Une carte d'apprenti, sur le modèle de la carte d'étudiant, est délivrée à l'apprenti afin de lui accorder des réductions tarifaires (cinéma, sports, restaurants universitaires...).

Comme tout salarié, l'apprenti a droit à une couverture sociale et aux congés payés. Tout au long de sa formation, l'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC déterminé en fonction de critères d'âge et de progression du cycle de formation.

Pour tous renseignements :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de l'Aveyron, service apprentissage,
Marie-Francoise Taillefer
(05 65 77 56 12), Isabelle Noye
(05 65 77 56 45) ou Sandrine Alet
(05 65 77 56 13)

Et si les femmes étaient une chance pour l'artisanat ?

La question d'éducation à l'orientation nécessite l'élaboration d'un projet personnel mettant en avant la notion de construction des rôles masculin et féminin. Elle devient beaucoup plus d'actualité avec la dimension de mixité réaffirmée par le gouvernement.

En France, les filles réussissent bien dans leur scolarité. Elles ont accès à toutes les formations. Mais elles ne se dirigent pas d'emblée vers des métiers dits "masculins"

Pourtant, ce que réclament les entreprises, ce sont des personnes compétentes. La compétence n'est pas une affaire de sexe. Tous les métiers sont accessibles pour peu que l'on dépasse certains stéréotypes.

Les femmes sont bien présentes dans les métiers de l'artisanat : femmes chefs d'entreprise, conjointes d'artisans, salariées, apprenties...

Une convention avec le Conseil général

Depuis 1992, le Conseil général s'est engagé auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron au travers de conventions de partenariat afin de maintenir et développer la présence (plus de 23 000 actifs) et le dynamisme de l'artisanat dans le département.

Dans le cadre du projet de développement Aveyron 2011, la convention actuelle (2006-2008), signée entre le président du Conseil général Jean Puech et celui de la Chambre de métiers et de l'artisanat Daniel Druilhet le 17 février dernier (voir

Grand A de mars 2006) a pour but de poursuivre et de conforter le programme d'actions déjà mis en œuvre en se centrant sur deux objectifs prioritaires : attirer de nouveaux actifs dans le secteur des métiers et valoriser les savoir-faire.

pour entreprendre", l'encouragement aux démarches qualifiantes.

En ce qui concerne la valorisation des savoir-faire, le partenariat prend en compte l'action de communication en faveur de l'apprentissage, de la création d'entreprise et de la transmission, le dispositif de bourses d'apprentissages, la modernisation du Centre technique des métiers, l'action de sensibilisation à la découverte des métiers, le soutien à la formation décentralisée, les expertises technologiques et économiques, la filière blé-farine-pain, les actions collectives liées au respect de l'environnement.



Pour attirer de nouveaux actifs, les actions portent par exemple sur la reprise des entreprises artisanales, l'accès facilité aux données de l'artisanat à travers les technologies de communication, l'opération "Passeport

Imke Grzemba, menuisière et charpentière



Dépasser les stéréotypes n'est pas une attitude chez Imke Grzemba mais dans sa nature. Allemande, elle est apprentie en charpente cette année après avoir obtenu l'année dernière son CAP de menuisier(e). Un choix pour cette jeune femme de 25 ans qui privilégie l'expérience, la découverte d'une autre manière de vivre que celle de son pays, la rencontre humaine notamment avec ses maîtres d'apprentissage, André et David Causse à Fijaguet.

Imke est née à Brême. Après un bac général spécialités sociologie et anglais, elle a d'abord fait divers "petits boulots" afin de disposer des moyens financiers nécessaires pour voyager. Trois mois jusqu'à Moscou, la Mongolie, Pékin, Lhassa, Katmandou... puis une évidence : *"je n'avais pas envie d'étudier, d'aller à l'université. Le but n'était pas assez clair et il me manquait le côté manuel"*.

Le bois étant, à ses yeux, *"une belle matière"*, elle a choisi de quitter l'Allemagne et de trouver un patron pour assurer sa formation.

Un paradoxe apparent alors que la France ne cesse de louer le système de l'apprentissage allemand. Mais pour Imke, la différence réside essentiellement dans la manière dont ce type de formation est perçu chez elle – sans dévalorisation – et en France – une voie de garage.

En s'adressant aux chambres de métiers, elle a obtenu une liste de maîtres d'apprentissage. Ses affaires dans un sac à dos, elle est donc venue en France en 2003 et a entrepris de téléphoner aux contacts qui lui avaient été fournis. L'entreprise Causse a répondu d'accord. Depuis, Imke Grzemba habite à Valady. Et quand elle explique son métier, on

ne pense même pas à lui demander comment elle a été accueillie par ses collègues version masculine, si les charges ne sont pas trop lourdes à porter... Elle insiste plutôt sur la durée de formation en menuiserie qu'elle trouve trop courte, sur l'enseignement général qui lui paraît trop déconnecté du métier en cours d'apprentissage, sur le peu de motivation qu'elle constate chez les jeunes gens qui l'entourent...

"C'est une chance qu'on a, résume-t-elle. Il faut l'utiliser à fond".

En ce mois d'août, elle est repartie en Allemagne où elle compte entrer dans une école du bois. ■

CANTON DE DECAZEVILLE

L'hôpital Sainte-Marie choisit Flagnac pour installer sa maison de retraite



Un terrain de quelque 9 800 m² a été mis à disposition par la municipalité de Flagnac.

Un temps pressentie pour s'installer au cœur même de Decazeville, rue Gambetta dans l'ancienne maison Tourtonde, (le projet a été refusé par la municipalité decazeilloise), la maison de retraite de l'hôpital Sainte-Marie sera finalement construite à Flagnac. Un choix qui ne doit rien au hasard. La mise à disposition, gracieusement, d'un terrain de

quelque 9800 m² par la municipalité, la volonté manifeste de cette même municipalité de réorganiser le village autour de ce projet structurant, et, surtout, la parfaite synergie entre les élus locaux (maire de Flagnac et conseiller général de Decazeville) et le directeur de l'Office public départemental HLM, ont séduit et convaincu Françoise Panissard, la directrice de l'hôpital.

Le choix du projet définitif sera connu en septembre prochain et, au lieu-dit La Prade, les premiers coups de pioche devraient être donnés à l'automne 2007 pour une livraison mi 2009. Le futur bâtiment proposera, sur deux niveaux, une surface habitable de 3 600 m². Il accueillera 85 lits médicalisés dont 16 réservés à une unité Alzheimer et permettra l'accueil de jour. Il offrira

surtout un profil XXI^e siècle avec de nombreux espaces de services (salon de coiffure, de kinésithérapie, de lecture...) proposés aux résidents. Cet investissement, dont le coût est évalué à quelque 6 M€ TTC, bénéficie du soutien du Conseil général (environ 25%) mais aussi des autres financeurs habituels que sont la CRAM, les caisses de retraite ainsi que de l'Etat, sollicité à travers un prêt locatif social permettant aux résidents de bénéficier de l'Allocation personnalisée au logement (APL).

Pour Christian Tieulié, conseiller général de Decazeville, "le plus important est d'avoir maintenu ce projet structurant sur le canton. Entre le maintien des postes actuels et la création d'emplois nouveaux, directs et indirects, c'est une cinquantaine d'emplois qui était en jeu". ■

CANTON D'ENTRAYGUES-SUR-TRUYÈRE

2,5 millions d'euros pour la route départementale 34

Dans le Nord Aveyron, l'itinéraire Laissac - Espalion - Aurillac emprunte la route départementale 34 qui, au droit d'Entraygues, franchit la rivière Truyère sur un barrage EDF. C'est sur cette dernière portion, entre Entraygues et le barrage, que des travaux d'aménagement sont actuellement en cours. Le tracé initial, étroit, et avec un ouvrage de franchissement du ruisseau du Moulinet particulièrement réduit, souffrait en outre de nombreux affaissements de chaussée dus à des glissements de terrains. Ces travaux, qui ont nécessité d'importantes précautions pour conforter et sécuriser le site, ont démarré mi-novembre 2005. Ils se sont poursuivis tout au long du premier semestre et ont entraîné une fermeture momentanée de la route qui a été rouverte à la circulation le 31 mai dernier. Ils se sont achevés fin juin

après que l'ouvrage du Moulinet ait été élargi et que la chaussée ait été calibrée à une largeur de 6,5 m. Pour sécuriser le cheminement des piétons, un trottoir a aussi été construit côté Truyère. Ce dernier investissement a été financé par la commune d'Entraygues-sur-Truyère. L'opération prévoit également l'aménagement du carrefour de Cambeyrac pour rendre l'itinéraire Aurillac - A 75 prioritaire. Ces derniers travaux, qui

nécessitent notamment la construction d'un mur de soutènement, devraient s'achever fin novembre 2006: "Au total, ces travaux représentent un investissement de quelque 2,5 M€ entièrement financé par le Conseil général. Ils se traduiront par davantage de confort et de sécurité sur une route stratégique, tant sur le plan touristique qu'économique", conclut Jean-François Albespy, conseiller général d'Entraygues-sur-Truyère. ■



L'ancien tracé, étroit et sinueux, a laissé la place à une route dont la largeur a été portée à 6,5 m.

CANTON D'ESPALION

"Les Galets d'Or" poursuivent leur rénovation

Avec, notamment, l'hôpital Jean-Solinac et la maison d'accueil spécialisée de Saint-Côme, le canton d'Espalion est déjà particulièrement bien doté en établissements de santé. Dans ce contexte, l'extension et la rénovation de la maison de retraite "Les Galets d'Olt", au cœur du village de Saint-Côme, apparaissent comme une nouvelle pierre à l'édifice.

Construit au milieu des années 60, le désormais établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) – suite à une convention signée avec la DDASS et le Conseil général – a déjà été agrandi il y a trois ans. Cette première tranche de travaux, d'un montant de 2 M€ TTC, trouve aujourd'hui un prolongement à travers une opération de rénovation de ses bâtiments les plus anciens. Grâce à ce nouvel

investissement de 1,6 M€, inscrit dans le contrat de plan Etat Région (subventionnement à hauteur de 30% dont 7,5% du Département), les 85 résidents bénéficieront, à l'horizon septembre 2008, terme des travaux, de conditions d'hébergement nettement améliorées : "Les chambres agrandies (au moins 20 m²) offriront des salles d'eau mieux adaptées et les locaux médicaux et administratifs seront rénovés. Le tout en conformité avec les hautes normes de sécurité", se félicite Serge Julien, directeur, depuis fin 2003, d'une structure qui emploie 55 personnes (43 équivalents temps pleins).

Pour Simone Anglade, conseiller général d'Espalion, "le Conseil général mène une politique sociale qui va de la protection de la petite enfance à l'accompagnement des personnes âgées et ou handicapées en



Après un agrandissement, c'est de rénovation dont il est question aux "Galets d'Or" de Saint-Côme.

passant par le soutien aux plus démunis. Une politique qui, sur le canton d'Espalion, où les plus de 60 ans représentent près de 35% de la population, prend toute sa signification". ■

CANTON D'ESTAING

La Maison de la Vigne, entre tradition et modernité

Projet porté par la Communauté de communes et la coopérative des "Vignerons d'Olt", la Maison de la vigne, du vin, et des paysages d'Estaing a ouvert ses portes le 8 avril dernier. Le résultat de plus de 30 ans de courage et de ténacité de la part de pionniers qui ont voulu donner une deuxième vie à un vignoble qui, au XIX^e siècle, comptait près de 1 200 ha de vignes sur le canton d'Estaing.

Offrir un espace de travail aux viticulteurs et proposer aux visiteurs un lieu de mémoire pour raconter l'histoire du vin d'Estaing, telle est la véritable vocation de ce bâtiment de quelque 800 m², construit au lieu-dit l'Escaillou, entre Espalion et Estaing. Entre tradition (la pierre et le verre ont été les matériaux privilégiés) et modernité (une conception dépouillée),

Ce bâtiment d'environ 800 m² est implanté au lieu-dit "L'Escaillou", entre Espalion et Estaing.



la bâtisse, parfaitement intégrée au milieu d'anciennes terrasses viticoles, comprend une salle de réception (80 personnes) avec comptoir pour la dégustation et l'accueil, une salle de projection de films retraçant la vie des vignerons, une salle de stockage, climatisée à température constante, ainsi qu'un espace vinification avec égrappilleur, pressoir et cuves en inox, et, enfin, une cave avec une trentaine de fûts en chêne réservée à une cuvée de prestige.

"Cet investissement de près de 950 000 €, financé par la Communauté de communes d'Estaing et par les viticulteurs pour tout ce qui concerne le matériel de vinification et de cuverie, a pu se réaliser grâce au soutien financier de l'Etat, de l'Europe, de la Région et du Conseil général. Ce projet a vocation à servir, à travers le vin et le vignoble d'Estaing, le développement économique du Pays du Haut Rouergue", conclut Jean-Claude Anglars, conseiller général d'Estaing. ■

EXPRESSION **des groupes politiques**

Le regard extérieur

Le débat est une très bonne habitude de la démocratie. Le dialogue une exigence. La majorité départementale se tient à cette règle. Encore faut-il que débat et dialogue s'organisent sur la réalité des situations. C'est loin d'être toujours le cas avec une opposition qui préfère souvent entonner le chant du "tout va mal" sans se soucier de la réalité des faits.

Le regard extérieur vient à point pour nous donner la juste part des choses, au-delà des approches partisans qui préfèrent cultiver le catastrophisme.

Ainsi pour ce qu'a entrepris du Conseil général dans le domaine de la pleine nature, un des atouts forts du département avec un patrimoine naturel remarquable. Ainsi, en déplacement en Aveyron, les élus du Conseil général du Bas-Rhin ont souhaité une séance de travail consacrée essentiellement à la présentation du schéma aveyronnais des activités de pleine nature. Ceci afin de permettre la confrontation de deux démarches parallèles qui visent à la constitution d'une CNESI (commission des espaces, sites et itinéraires).

Nous avons eu le plaisir, en accueillant les élus du Bas-Rhin, de faire part des travaux réalisés par le groupe aveyronnais selon une méthodologie fondée sur une analyse très fine de six lieux expérimentaux et de huit lieux d'observation. Accessibilité, sécurité, fonctionnalité, environnement, intégration, développement durable, valorisation par la communication... La démarche aveyronnaise se veut expérimentale et participative. En ce sens, elle est largement considérée comme exemplaire par beaucoup. Les élus du Bas-Rhin, président Philippe Richert en tête, nous l'ont confirmé lors de leur déplacement en Aveyron les 23 et 24 juin derniers.

Le but à atteindre est le même en Alsace et en Aveyron : permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités de pleine nature dans un environnement préservé et dans un souci de développement durable. Les échanges qui ont eu lieu au cours de la séance de travail et de nos discussions nous ont permis d'enrichir notre réflexion de l'apport du Bas-Rhin. Ce qui est vrai pour la pleine nature l'est de beaucoup de sujets.

Le Conseil général est présent sur de nombreux chantiers sans en revendiquer la paternité à coup de publicité tapageuse. Il conduit son action avec des règles de dialogue et de transparence. Loin de nuire à l'efficacité, cette méthode fait largement partager aux Aveyronnais une vraie ambition pour l'ensemble des territoires du département : c'est le projet de développement Aveyron 2011.

Alain PICHON - Groupe de la Majorité Départementale

L'Aveyron n'a toujours pas de schéma départemental de protection de l'enfance

N'en déplaise fortement au Président du Conseil Général, notre département n'a pas seulement la plus forte augmentation de la région du nombre de personnes au RMI, le chômage des jeunes le plus élevé de Midi Pyrénées, il a aussi deux décennies de retards en matière d'infrastructures routière, aérienne et ferroviaire.

Notre département n'a toujours pas de schéma départemental de protection de l'enfance. Pourtant, la loi du 6 janvier 1986 a rendu obligatoire les schémas départementaux de protection de l'enfance. Directement associés à la décentralisation, ils se sont imposés partout comme des outils indispensables aux politiques publiques menées par les Conseils Généraux. La loi du 22 juillet 1983 a organisé le partage des compétences et posé le principe du transfert aux Conseils Généraux des services de l'aide à l'enfance, des missions de protection maternelle et infantile et du service d'action sociale. Le second service est placé sous l'autorité du Ministère de la Justice : le Service de Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

On constate qu'en Aveyron le partage des compétences s'est progressivement creusé entre ces deux services. L'aide sociale à l'enfance (ASE) intervient au profit des enfants considérés comme victimes tandis que la Protection Judiciaire de la Jeunesse se concentre sur les mineurs auteurs d'infractions pénales. Ce fossé est préjudiciable car la protection de l'enfance doit associer et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés au profit des mineurs en danger : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, psychologues, assistantes maternelles et familiales, mais aussi la CAF, les associations de protection des enfants, l'éducation nationale...

Les situations à risque ne peuvent admettre l'inertie. Elles exigent la mise en œuvre de réelles mesures préventives. Tous les indicateurs montrent que les enfants en danger ont généralement été des enfants à risque qui n'ont pas été détectés à temps ou n'ont pas fait l'objet de mesures d'accompagnement adéquates. Aujourd'hui, il faut non seulement dégager de nouveaux moyens pour aider les familles en difficulté, renforcer les conditions d'accueil des enfants dans les centres spécialisés et mettre en place un observatoire départemental des mineurs en danger. C'est pourquoi, lors du débat concernant le compte rendu des services de l'Etat et du Département fin juin dernier, nous avons demandé à Madame la Préfète et au Président du Conseil Général l'élaboration d'un schéma départemental de protection de l'enfance.

Il est regrettable que 20 ans après la loi du 6 janvier 1986, l'Aveyron n'ait toujours pas de schéma départemental de protection de l'enfance. Cette situation ne peut plus durer.

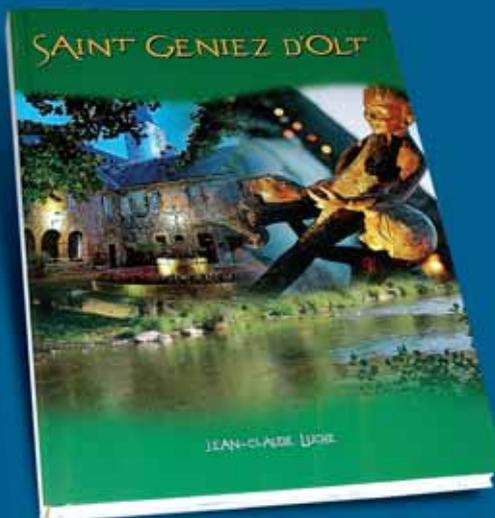
Christian TEYSSÈRE - Conseiller Général de Rodez Nord - Président du groupe des élus socialistes et républicains

Un livre à l'initiative de Jean-Claude Luche **"Saint-Geniez d'Olt", l'écrin vert**

Qui mieux que Jean-Claude Luche connaît Saint-Geniez d'Olt ?

Pas étonnant dans ces conditions que le maire et conseiller général de la cité marmotte ait pris l'initiative de sortir un livre consacré au canton.

Ce livre fait la part belles aux illustrations, magnifiques, signées Christian Bousquet, mais aussi aux commentaires sur l'histoire, le patrimoine et l'économie de tout un canton. Indispensable, tant pour les touristes qui découvriront les charmes de la région, que pour les Marmots, qui y apprendront toujours quelque chose sur la cité où l'on cultivait autrefois des fraises.



Jusqu'au 27 août, à Sylvanès

Le 29^e Festival international de musique sacrée



Depuis le 9 juillet, et jusqu'au 27 août, l'Abbaye de Sylvanès confirme sa mission de lieu de mémoire, de ressourcement mais aussi de création et d'expériences authentiques en organisant la 29^e édition de son festival international de musique sacrée. Du concert d'inauguration (Splendeur du chant sacré vénitien au 18^e siècle) à la Nuit du Rock'n Roll chrétien en passant par "Voyage en Asie Centrale", "Afrique blanche Afrique noire", chants sacrés

et chansons populaires d'Occitanie, chants et polyphonies bulgares, la Nuit du Gospel ou celle Flamenca en Andalousie, Requiem de Mozart ou Nuit blanche à Saint-Petersbourg... (plusieurs concerts sont décentralisés sur tout le département), cette 29^e édition invite à un véritable tour du monde en favorisant, chaque année davantage, la rencontre des cultures, des religions et des hommes.

➤ **Programme complet au 05 65 98 20 20 ou sur www.sylvanes.com**

Jusqu'au 30 septembre, au Château de Taurines

Une exposition d'art contemporain

Depuis plus de 25 ans, le Château de Taurines, sur la commune de Centrés, accueille chaque été une exposition d'art contemporain. Depuis début juillet, et jusqu'au 30 septembre, c'est Delphine Gigoux-Martin, une artiste clermontoise, qui propose ses œuvres, essentiellement des installations et autres vidéos.

Ouvert tous les jours de 15 h à 19 h jusqu'à fin août, uniquement le week-end en septembre.

➤ **Renseignement au 05 65 74 28 47.**

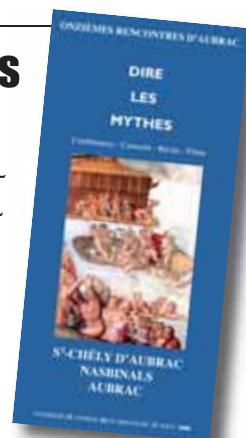
Festival littéraire

XI^e rencontres d'Aubrac

Un colloque international, des communications échanges avec des poètes écrivains, des spectacles récits, des films et chemins musicaux, des rencontres informelles et professionnelles..., tel est l'essentiel du programme des XI^e Rencontres d'Aubrac, qui se dérouleront, les 25, 26 et 27 août sur les hauts plateaux du nord Aveyron.

A Saint-Chély d'Aubrac, à Nasbinals, autour du lac de Saint-Andéol ou encore à la Dômerie d'Aubrac, où les soirées spectacles restent les incontestables temps forts de la manifestation, ce festival littéraire version 2006 aura pour objectif de concilier culture et convivialité sur le thème : "Dire les mythes". Un thème qui privilégie le rapport des mythes aux images et aux récits.

➤ **Site Internet : <http://rencontresaubrac.free.fr>**



L'Aveyronnaise classic
trajectoire, les 17, 18 et 19 août

Du nord au sud, un tracé inédit



Le 17 août, la quatrième édition de l'Aveyronnaise classic trajectoire, cette course à moto disputée à travers le département, s'élancera depuis Brommat.

Deux jours plus tard, les 450 privilégiés – l'épreuve affiche complet ! – qui ont décroché leur sésame achèveront leur périple du côté de Séverac-le-Château.

Entre temps, ils auront fait étape dans l'extrême sud aveyronnais, à Belmont-sur-Rance. Des purs amateurs, avides de sensations fortes et de paysages magnifiques, à la vingtaine de pilotes visant la victoire finale, tous devraient apprécier les pistes (700 km au total), "*ni trop faciles ni trop complexes*", imaginées par le responsable de l'Aveyronnaise classic trajectoire, le Villefranchois Jacques Moly.

► Pour tout savoir du parcours 2006, www.aveyronnaise-classic.com

Endurance équestre

Le Raid des Grands Causses à l'Aubrac

À l'initiative de la société hippique rurale sévéragaise, l'édition 2006 du raid équestre se déroulera le samedi 9 septembre au départ de Séverac-le-Château.

Inscrite au calendrier international, cette épreuve d'endurance devrait accueillir 60 à 80 cavaliers venus de tout le grand sud de la France mais aussi de pays européens. Pour répondre aux attentes de ces cavaliers, l'édition 2006 proposera quatre étapes en ligne (Séverac - Saint-Geniez, Saint-Geniez - Campagnac, Campagnac - Séverac, plus une boucle Séverac - Séverac)



(contre 130 km l'an passé).

Pratique : départ de Séverac à 7 h, retour prévu aux alentours de 16 h (arrêt obligatoire de 40 mn à chaque point étape). Inscriptions auprès de la Fédération française de sport équestre.

► Renseignements auprès d'Alphonse Cousi au 05 65 47 66 48

Le dimanche 10 septembre à Cransac

La 15^e Rando verte des Thermes

Organisée à l'initiative des Randonneurs du Montet et de son président Bernard Canac, la "Rando verte des Thermes" fêtera, le dimanche 10 septembre, sa quinzième édition. Un anniversaire synonyme de nouvelles perspectives et de nouveaux tracés puisque deux circuits (8 et 14 km) seront proposés à des randonneurs attendus en

grand nombre – ils étaient près de 250 l'an passé ! – du côté de la forêt de La Vaysse. Ouverte à tous, cette épreuve conviviale (petit déjeuner offert à la salle d'accueil de Cransac avant le premier départ fixé à 9 h) proposera quasiment uniquement des sentiers de terre.

► Inscriptions à partir de 8 heures. Renseignements au 05 65 63 22 11 ou au 06 16 31 33 17 (Bernard Canac).

Retrouvez toute l'actualité
du département sur le :
www.cg12.fr

N° I.S.S.N. 1156-5527

Édité par le Conseil Général, Service Communication

Directeur de publication : R. Bécouze

Maquette : ARC EN CIEL

Rédaction : Cyrille Costes - Catherine Samson

Crédits photos : Conseil Général de l'Aveyron

Gilles Tordjeman - Christian Bousquet

Absolu Design - Aveyronnaise Classic

Impression : Burlat Impression - Rodez

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2001

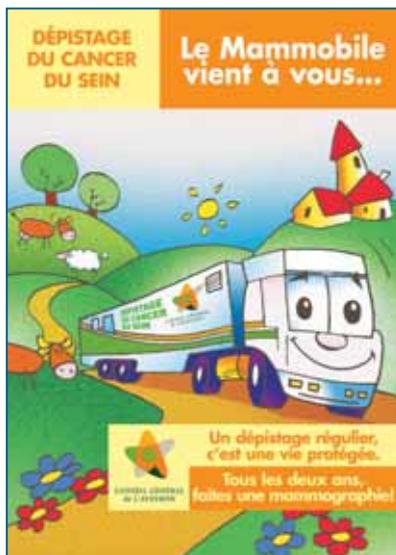
Diffusion : 123 000 ex.

Conseil général de l'Aveyron

Hôtel du Département

BP 724 - 12007 RODEZ Cedex

Tél. : 05 65 75 80 70 - Internet : www.cg12.fr



Le Mammobile sera dans le canton

- de **St Géniez d'Olt**
du **7 au 19 Septembre**
- de **Cornus**
du **21 au 25 Septembre**
- de **La Cavalerie**
du **27 et 28 Septembre**
- de **St Jean du Bruel**
du **2 au 4 Octobre**
- de **St Rome de Tarn**
du **9 au 13 Octobre**

pour prendre rendez-vous :
05 65 73 30 35 (service mammobile)